



ACTUALITÉ ZFE

Arrêté de la Ville de Paris

Boulogne-Billancourt, le 1 juin 2021

Chers amis,

L'arrêté instaurant une zone à faibles émissions mobilité à Paris est paru le 28 mai 2021. A compter du 1er juin 2021 et pour une durée de trois ans, les véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés sont interdits de circulation du lundi au vendredi de 8h à 20h.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules dont le certificat d'immatriculation porte la mention « collection », ainsi qu'aux véhicules de plus de trente ans utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle à caractère touristique.

La FFVE s'est fortement mobilisée depuis un an afin d'obtenir ce type de dérogation de la part des onze métropoles concernées par les ZFEm. Elle se félicite de ce premier succès, qui est hautement symbolique car il concerne la capitale et qui, espérons-le, en appellera d'autres. Restons tous mobilisés !

Bien amicalement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J.L. Blanc', is positioned above the printed name of the president.

Jean-Louis Blanc
Président de la FFVE